



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2015 A CRAPONNE SUR ARZON

L'Assemblée générale du SICTOM des Monts du Forez s'est déroulée dans la salle de la grenette de la commune de Craponne-sur-Arzon le 11 décembre 2015 à 14h30 présidée par Monsieur Gérard CHAPELLE.

La préparation de cette Assemblée Générale s'est effectuée en réunion de Bureau le 30/10/15 dans les locaux du SICTOM.

La séance a été ouverte et les affaires suivantes traitées :

I) INTERCOMMUNALITES

Au 01/01/17, nouvelle carte des intercommunalités et prise obligatoire de la compétence déchets. De ce fait, ce ne seront plus les communes qui seront adhérentes au syndicat mais bien les intercommunalités elles-mêmes. Si toutes les intercommunalités décident de devenir adhérentes pour le territoire concerné, le SICTOM continue à exister sous la forme actuelle (3 intercommunalités minimum nécessaires).

Cependant 2 aspects doivent attirer l'attention :

➔ **La Fiscalité** : Chaque intercommunalité doit impérativement recouvrer **en son nom** le montant du service soit par la redevance, soit par la taxe. Le SICTOM émettra annuellement à chaque intercommunalité une facture pour ses prestations.

➔ **Le démantèlement** : Chaque intercommunalité peut aussi opter pour exercer en régie sa compétence ou la faire exercer par un privé. Selon les cas, le SICTOM peut alors être intégré dans les services de ces futures intercommunalités et disparaître.

II/ FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT :

▶ **Tendance annuelle au 30/09/15** : Baisse des OM collectées, augmentation du verre et emballages collectés, diminution du papier, hausse des entrées déchetteries.

▶ **Modifications des horaires déchetteries** :

- Pas d'incidence du passage du matin à l'après-midi le mercredi pour St-Paulien.
- Fluidification des entrées à la déchetterie de Craponne-sur-Arzon l'après-midi (ouverture pendant 4 h au lieu de 3h).

- Ouvertures supplémentaires du samedi : résultat peu probant sur St-Pal, positif par rapport aux autres samedi à la Chaise Dieu (pas par rapport au vendredi).

▶ Traitement des déchets ménagers :

- Baisse de 107 €HT à 106.69 €HT la tonne entrante depuis le 01/07/15
- Avenant N°2 au marché du groupement de commande approuvé (versement d'une avance complémentaire 81 414 €HT remboursable 6 mois avant la fin du marché et clause de revoyure du fait de la tendance baissière des tonnages OM et des conséquences des fusions des intercommunalités).
- Avenants approuvés au contrat Ecoemballages pour l'obtention d'aides supplémentaires grâce à ALTRIOM.

III/ INVESTISSEMENTS BUDGETES :

▶ Tranche supplémentaire de la réhabilitation des locaux techniques de Craponne :

Les travaux sont finis (réception 03/12/15). Pour résumé (décompte non définitif) :

Description des lots et travaux	Titulaire du marché	Montant HT du marché + avenants
1 - GROS ŒUVRE	MANIVIT	69 193.54
2 - MUR A OSSATURE BOIS	GUILHOT	40 497.11
3 -SERRURERIE	CHABRAND	8 380.00
4 - ELECTRICITE	FAVIER	6 935,00
SOUS TOTAL INFRASTRUCTURES		120 005.65
Architecte + avenant	MAGAUD	6 776,34
Structures + avenant	ROCHARD B.	2 258,76
Economiste + avenant	BUDECO	2 258,76
SOUS-TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE		11 293,86
Convention coordination/SPS	CDG43	1 000,00
Mission contrôle technique	SOCOTEC	1 450,00
Annonce dématérialisée	CGD43	50,00
Annonce JAL	Le progrès	328,75
Serrure anti panique	Ets Chabrand	550,00
Mur de soutènement accès	MANIVIT	46 467.69
SOUS-TOTAL DIVERS		49 846.44
TOTAUX		181 145.95

Les travaux sont financés par 20 000 € de DETR, le reste 161 145.95 € par l'autofinancement.

▶ Remplacement de 2 anciennes portes sectionnelles sur les 4 de la partie déjà aménagée –ETS Chabrand 7 740 €HT (+contrat de maintenance).

▶ Acquisition d'une mini pelle avec cabine pour 13 000 €HT (3 600 heures-3.5 tonnes) de la société MANIVIT Usages multiples possibles. Acquisition accessoires prévus.

▶ Armoire à DDS : Pour les déchetteries de St-Pal de Chalencon et la Chaise Dieu (13 400 €HT).

III/ DIFFERENTES CONSULTATIONS :

Fourniture des pneumatiques + dépannage (hiver 2015/2016) :

→ Offre la mieux disante retenue : Best Drive pour 6 392.10 €HT (Reprise déduite).

Fourniture de 24 colonnes verre :

→ Offre la mieux disante retenue : CITEC pour 25 992.00 €HT.

IV/ EXERCICE 2016 :

Les décisions suivantes ont été validées :

REDEVANCES 2016 :

→ Le Comité Syndical, grâce à la situation actuelle de bonne gestion, décide de maintenir **les montants des redevances 2016 identiques à ceux de 2015** (135.45 €HT soit 149 €TTC avec une TVA de 10 %).

→ Les tarifs chambre d'hôtes (1, 2 ou 3 chambres) disparaissent. Est mis en place un tarif location saisonnière 1 à 49 €TTC (pour 1 ou 2 chambres) et location saisonnière 2 à 101 €TTC (pour 3 et + chambres)

→ Le calendrier de remise des rôles a été délibéré. Nous rappelons donc aux délégués et aux communes de bien vouloir remettre le rôle du SICTOM (celui avec date en rouge) dans les délais impartis après correction. Ceci est important afin de maintenir la facturation des communes à des dates régulières et d'assurer la trésorerie du syndicat. Merci à vous.

- **Jusqu'au 15 mars 2016** : Berbezit, Bonneval, Cistrières, Connangles, Félines, La Chapelle Bertin, La Chapelle Geneste, Malvières, Varennes St Honorat, St Pal de Senouire, *Communauté de communes de Paulhaguet (Saint Préjet Armandon, Ste Eugénie de Villeneuve, Collat, Jax, Montclard)*.

- **Avant le 15 avril 2016** : Blanzac, Laval/Doulon, Borne, Ceaux d'Allègre, Fix St-Geney, Lissac, Monlet, St André de Chalencon, St-Geney /St-Paulien, Vernassal.

- **Avant le 30 mai 2016** : Beaune/Arzon, Chomelix, Jullianges, St-Jean d'Aubrigoux, St-Julien d'Ance, St-Georges Lagricol, St-Victor/Arlanc.

- **Avant le 30 juin 2016** : Allègre, St-Paulien, Tiranges.

- **Avant le 30 juillet 2016** : La Chaise Dieu, Saint-Pal de Chalencon, Bellevue la Montagne, Sembadel.

- **Avant le 30 août 2016** : Craponne-sur-Arzon, Boisset.

V/ EXECUTION BUDGETAIRE :

→ La délibération a été validée pour autoriser le Syndicat à dépenser si besoin à concurrence de 25% des sommes prévues en 2015 en investissement pour l'exercice 2016 avant le vote du budget.

→ Taxes et produits irrécouvrables approuvés pour un montant de 4 087.77 €TTC (annulations définitives sur plusieurs exercices de 2008 à 2011).

VI/ AFFAIRES DIVERSES :

- Saisine d'un avocat pour représenter le syndicat au tribunal de proximité (pour l'émission d'une redevance professionnelle).
- Délibération pour cadrer les heures supplémentaires et complémentaires (demandée par la trésorerie) notamment pour le rattrapage des jours fériés et les remplacements d'urgence.
- Information sur la mise en place de colonnes textiles supplémentaires à Jullianges, Fix St-Geney's, St-Paulien et Craponne-sur-Arzon.
- La convention pour l'accueil des gravats à la déchetterie de St-Paulien est approuvée.
- Suite au départ de monsieur ZEITLER et son remplacement par M. CAFFIER au poste de trésorier, autorisation permanente de poursuites au nom du syndicat donnée et indemnités fixées à 100 %.
- La convention d'assistance progiciels par le centre de gestion est approuvée.
- Rappel sur le déneigement indispensable autour des points de regroupement et des écopoints pour en permettre la collecte.

La Prochaine Assemblée aura lieu fin mars 2016 pour le vote du CA 2015 et du BP 2016 sur la commune de St-Geney's-près-de-St-Paulien.

La séance a été levée à 16 h 00.